



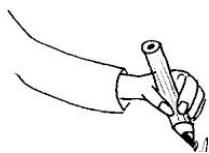
Que faire en cas d'absence de votre enfant ?

Il s'agit d'assurer la sécurité de votre enfant, en vérifiant que tous les enfants ayant quitté leur domicile sont bien arrivés à l'école.

- Si l'absence est prévisible, prévenir l'enseignant le plus tôt possible par un mot écrit dans le cahier de liaison, ou de vive voix.
- Si l'absence n'est pas prévisible, appeler l'école **avant 9 H** pour informer les enseignants de la durée et du motif de l'absence de votre enfant.

☎ 03 84 21 19 48

Dans tous les cas, au retour en classe, ✍ Remplir un bulletin d'absence à la fin du cahier de liaison



Signature



Rappel règlement

*L'école est obligatoire, tous les jours.
Toute absence doit être prévenue et justifiée.
Au-delà de 4 absences non justifiées, l'école est tenue de faire un signalement auprès des autorités compétentes.*



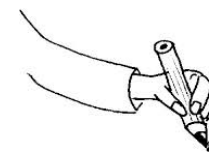
Que faire en cas d'absence de votre enfant ?

Il s'agit d'assurer la sécurité de votre enfant, en vérifiant que tous les enfants ayant quitté leur domicile sont bien arrivés à l'école.

- Si l'absence est prévisible, prévenir l'enseignant le plus tôt possible par un mot écrit dans le cahier de liaison, ou de vive voix.
- Si l'absence n'est pas prévisible, appeler l'école **avant 9 H** pour informer les enseignants de la durée et du motif de l'absence de votre enfant.

☎ 03 84 21 19 48

Dans tous les cas, au retour en classe, ✍ Remplir un bulletin d'absence à la fin du cahier de liaison.



Signature



Rappel règlement

*L'école est obligatoire, tous les jours.
Toute absence doit être prévenue et justifiée.
Au-delà de 4 absences non justifiées, l'école est tenue de faire un signalement auprès des autorités compétentes.*

